

03.08.2020

Kit Components

Product code Description		
1615100	PAGE Reagent Starter Kit	
Components:		
1610700	Ammonium Persulfate	
9700106	TEMED	
1610200	Bis (N,N'-Methylene-bis-acrylamide)	
1610100	Acrylamide	



Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit Ammonium Persulfate
- · Code du produit 1610700, 1610754, 1610702, 1610700EDU
- · No CAS:

7727-54-0

· Numéro CE:

231-786-5

· Numéro index:

016-060-00-6

- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Bio-Rad Laboratories (Canada) Ltd.,

1329 Meyerside Drive,

Mississauga, Ontario

L5T 1C9

Fax: 1-888-913-9779 Canada phone:1-800-268-0213

- · Service chargé des renseignements : sales canada @bio-rad.com
- · Numéro d'appel d'urgence: 1-800-424-6723 option 2

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

Matières solides comburantes - catégorie 3

Toxicité aiguë - voie orale - catégorie 4

Irritation cutanée - catégorie 2

Irritation oculaire - catégorie 2A

Sensibilisant respiratoire - catégorie 1

Sensibilisant cutané - catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique -

catégorie 3

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · Éléments d'étiquetage
- · Éléments d'étiquetage SGH La substance est classifiée et étiquetée selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- Pictogrammes de danger







GHS03 GHS07 GHS08

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: peroxodisulfate de diammonium

(suite page 2)



Page : 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit Ammonium Persulfate

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Substances

· No CAS Désignation

7727-54-0 peroxodisulfate de diammonium

· Code(s) d'identification · Numéro CE: 231-786-5 · Numéro index: 016-060-00-6

· Indications complémentaires Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion :

Consulter immédiatement un médecin.

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et assurer un suivi approprié.

(suite page 3)



Page : 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit Ammonium Persulfate

(suite de la page 2)

- · Indications destinées au médecin :
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- · Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection
- · Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation :
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : selon désignation produit
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant

(suite page 4)



Page : 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit Ammonium Persulfate

(suite de la page 3)

- · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- · Protection des mains : Gants de protection.
- · Matériau des gants Gants en caoutchouc synthétique
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés phys	siques et chimiques essentielles
Indications générales.	
Aspect:	
Forme:	cristallin
Couleur :	blanc
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	1,45
Modification d'état	
Point de fusion :	<160 °C
Point d'ébullition :	non déterminé
Point d'éclair :	non applicable
	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Le produit n'est pas inflammable.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-imflammation :	Non déterminé.
Danger d'explosion :	Non déterminé.
Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

(suite page 5)



Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit Ammonium Persulfate

		(suite de la page 4
· Pression de vapeur :	Non applicable.	
· Densité à 20 °C:	1,982 g/cm³	
· Densité en vrac : · Densité relative.	950-1.050 kg/m³ Non déterminé.	
 Densité de vapeur: Vitesse d'évaporation. 	Non applicable. Non applicable.	
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:	559 g/l	
· Coefficient de partage (n-octanol/ea	u) : Non déterminé.	
· Viscosité : dynamique : cinématique :	Non applicable. Non applicable.	
Teneur en substances solides : · Autres informations	100,0 % Pas d'autres informations importantes disponibles.	

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

7727-54-0 peroxodisulfate de diammonium

Oral LD50 820 mg/kg (rat)

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.
- · des yeux : Effet d'irritation.
- · Sensibilisation :

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

(suite page 6)



Page : 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit Ammonium Persulfate

(suite de la page 5)

- Indications toxicologiques complémentaires :
- · Catégories cancérogènes
- · IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

la substance n'est pas comprise

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

la substance n'est pas comprise

12 Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans des compartiments de l'environnement :
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Traiter et éliminer les déchets en respectant les réglementations nationales, régionales ou locales en vigueur.

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- · Numéro ONU
- · DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA

UN1444

(suite page 7)



Page : 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit Ammonium Persulfate

	(suite de la pa
Désignation officielle de transport de l'ONU	
DOT/TMD	Ammonium persulfate mixture
ADR	1444 PERSULFATE D'AMMONIUM mélange
	1444 AMMONIUM PERSULPHATE
IMDG, IATA	AMMONIUM PERSULPHATE mixture
Classe(s) de danger pour le transport	
DOT, ADR, IMDG, IATA	
Classe	5.1 Matières comburantes.
Label	5.1
	3. 1
Groupe d'emballage	Ш
DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	III
Dangers pour l'environnement:	
Polluant marin :	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisate	eur Attention: Matières comburantes.
Indice Kemler :	50
No EMS:	F-A,S-Q
Segregation groups	Ammonium compounds
Stowage Category	A
Transport en vrac conformément à l'annexe II de convention Marpol et au recueil IBC	e Ia Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
DOT/TMD	
Quantity limitations	Void
	Void
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5 kg
Quantités exceptées (ÉQ)	Code: E1
. ,	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	Ë
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5 kg
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
ZAOOPIOU qualititoo (ZA)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
#B3-d	
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1444 PERSULFATE D'AMMONIUM MÉLANGE, 5.1, III

- FC



Page : 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit Ammonium Persulfate

(suite de la page 7)

15 Informations relatives à la réglementation

- · Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

ACTIVE

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Catégorie SEVESO P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · Prescriptions nationales :

Ce produit a été classifié en accord avec les critères de danger des Règlements sur les Produits Contrôlés et la fiche de données de sécurité contient toutes les informations requises par ces règlements.

- · Classe de pollution des eaux :
- Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- · Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique : Environmental Health and Safety.
- · Contact :

If a Diagnostic Group product. If a Life Science Research product. Environmental Health and Safety Environmental Health and Safety

4000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547, USA
Hercules, CA 94547, USA
Hercules, CA 94547, USA

1(510) 724-7000 1(510) 741-1000

- Date of preparation / last revision 03.08.2020 / -
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FCN



Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit TEMED
- · Code du produit 9700106, 1610800, 1610800EDU, 1610801, 1610801EDU, 1610802, 9701410, 10041484, 10004374
- · No CAS:

110-18-9

· Numéro CE:

203-744-6

· Numéro index:

612-103-00-3

- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Bio-Rad Laboratories (Canada) Ltd.,

1329 Meyerside Drive,

Mississauga, Ontario

L5T 1C9

Fax: 1-888-913-9779 Canada phone:1-800-268-0213

- · Service chargé des renseignements : sales canada @bio-rad.com
- · Numéro d'appel d'urgence: 1-800-424-6723 option 2

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables - catégorie 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4 H302 Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4 H332 Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée - catégorie 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- · Éléments d'étiquetage
- · Éléments d'étiquetage SGH La substance est classifiée et étiquetée selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- · Pictogrammes de danger







GHS02 GHS05 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N,N,N',N'-tétraméthyléthylenediamine

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)



Page : 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit TEMED

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Substances

· No CAS Désignation

110-18-9 N,N,N',N'-tétraméthyléthylenediamine

· Code(s) d'identification · Numéro CE: 203-744-6

· Numéro index: 612-103-00-3

· Indications complémentaires Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si necessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- après ingestion :

Consulter immédiatement un médecin.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et assurer un suivi approprié.

- · Indications destinées au médecin :
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

FC



Page : 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit TEMED

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Porter un vêtement personnel de protection

Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation :
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Tenir des appareils de protection respiratoire.

- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

(suite page 4)



Page : 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit TEMED

(suite de la page 3)

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant
- · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- · Protection des mains : Gants de protection.
- · Matériau des gants Gants en caoutchouc synthétique
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.

•	As	pe	ct:
---	----	----	-----

Forme: liquide
Couleur: jaune clair
Odeur: aminée
Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Modification d'état

Point de fusion :non déterminéPoint d'ébullition :118-120 °C

· Point d'éclair : 18 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

(suite page 5)



Page : 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit TEMED

	(suite de la page
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-imflammation :	Non déterminé.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-a peuvent se former.
· Limites d'explosion : inférieure : supérieure :	0,98 Vol % 9,08 Vol %
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
 Densité à 20 °C: Densité relative. Densité de vapeur: Vitesse d'évaporation. 	0,78 g/cm³ Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/ea	u) : Non déterminé.
 Viscosité : dynamique : cinématique : solvants organiques 	Non déterminé. Non déterminé. 100,0 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

110-18-9 N,N,N',N'-tétraméthyléthylenediamine

Oral LD50 1.580 mg/kg (rat)
Dermique LD50 5.390 mg/kg (rbt)

(suite page 6)



Page : 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit TEMED

(suite de la page 5)

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau :

Effet fortement corrosif sur la peau et les mugueuses.

Effet corrosif sur la peau et les mugueuses.

- · des yeux : Effet fortement corrosif.
- · Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires :

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

- · Catégories cancérogènes
- · IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

la substance n'est pas comprise

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

la substance n'est pas comprise

12 Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans des compartiments de l'environnement :
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

En général non polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

- Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Traiter et éliminer les déchets en respectant les réglementations nationales, régionales ou locales en vigueur.

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

- FCN



Page : 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit TEMED

(suite de la page 6)

Numéro ONU		
DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	UN2372	
Désignation officielle de transport de l'ONU		
DOT/TMD	1,2-Di-(dimethylamino)ethane	
ADR	2372 BIS (DIMÉTHYLAMINO)-1,2 ÉTHANE	
	2372 1,2-DI-(DIMETHYLAMINO) ETHANE	
IMDG, IATA	1,2-DI-(DIMETHYLAMINO) ETHANE	
Classe(s) de danger pour le transport		
DOT/TMD (Règlement sur le transport des marc	handises dangereuses):	
Classe	3 Liquides inflammábles.	
Label	3, 8	
ADR		
Classe	3 Liquides inflammables.	
Étiquette	3+8 [°]	
IMDG, IATA		
Class	3 Liquides inflammables.	
Label	3	
Groupe d'emballage		
DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	II	
Dangers pour l'environnement:	Non applicable.	
Précautions particulières à prendre par l'utilisat		
Indice Kemler :	338	
No EMS :	F-E,S-D	
Stowage Category	В	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de		
convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.	
Indications complémentaires de transport :		
DOT/TMD		
Quantity limitations	Void	
	Void	
ADR		
Quantités limitées (LQ)	1L	
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2	
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml	
Catágorio do transport	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml	
Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	2 D/E	



Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit TEMED

(suite de la page 7)

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (ÉQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 2372 BIS (DIMÉTHYLAMINO)-1,2 ÉTHANE, 3 (8), II

15 Informations relatives à la réglementation

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

ACTIVE

- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t
- · Prescriptions nationales :

Ce produit a été classifié en accord avec les critères de danger des Règlements sur les Produits Contrôlés et la fiche de données de sécurité contient toutes les informations requises par ces règlements.

· Directives techniques air :

Classe	Part en %	
NK	80-100	

- · Classe de pollution des eaux : En général non polluant
- · Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique : Environmental Health and Safety.
- · Contact :

If a Diagnostic Group product. If a Life Science Research product. Environmental Health and Safety

4000 Alfred Nobel Drive 2000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547, USA Hercules, CA 94547, USA

1(510) 724-7000 1(510) 741-1000 • Date of preparation / last revision 03.08.2020 / -

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

(suite page 9)



Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit TEMED

(suite de la page 8)

IATA: International Air Transport Association EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

* Données modifiées par rapport à la version précédente



Page : 1/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit Bis (N,N'-Methylene-bis-acrylamide)
- · Code du produit 1610200, 1610201, 1610201EDU
- · No CAS:

110-26-9

· Numéro CE:

203-750-9

- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Bio-Rad Laboratories (Canada) Ltd.,

1329 Meyerside Drive,

Mississauga, Ontario

L5T 1C9

Canada phone:1-800-268-0213 Fax: 1-888-913-9779

- · Service chargé des renseignements : sales_canada @bio-rad.com
- · Numéro d'appel d'urgence: 1-800-424-6723 option 2

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë - voie orale - catégorie 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.

- · Éléments d'étiquetage
- · Éléments d'étiquetage SGH La substance est classifiée et étiquetée selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- Pictogrammes de danger



GHS06

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N,N'-methylenediacrylamide

· Mentions de danger

H301 Toxique en cas d'ingestion.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P330 Rincer la bouche. P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- FCN



Page : 2/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit Bis (N,N'-Methylene-bis-acrylamide)

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Substances

No CAS Désignation

110-26-9 N,N'-methylenediacrylamide

• Code(s) d'identification • Numéro CE: 203-750-9

· Indications complémentaires Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

- · après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- après contact avec la peau :

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- · après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et assurer un suivi approprié.

- · Indications destinées au médecin :
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- · Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection
- Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

(suite page 3)



Page : 3/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit Bis (N,N'-Methylene-bis-acrylamide)

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation :
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Bien dépoussiérer.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage :
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : selon désignation produit
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant
- · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection des mains : Gants de protection.
- · Matériau des gants Gants en caoutchouc synthétique
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- · Aspect:

Forme : cristallin
Couleur : blanc

Odeur : caractéristiqueSeuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non applicable.

(suite page 4)



Page: 4/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit Bis (N,N'-Methylene-bis-acrylamide)

	(suite de la pag
· Modification d'état	
Point de fusion :	>300 °C
Point d'ébullition :	non déterminé
· Point d'éclair :	non applicable
	Non déterminé.
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Le produit n'est pas inflammable.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-imflammation :	Non déterminé.
· Danger d'explosion :	Non déterminé.
· Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité à 20 °C:	0,77 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau à 20 ℃:	3 g/l
Coefficient de partage (n-octanol/ea	u) : Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
Teneur en substances solides :	100,0 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

FCN



Page : 5/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit Bis (N,N'-Methylene-bis-acrylamide)

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

110-26-9 N,N'-methylenediacrylamide

Oral LD50 >50-≤300 mg/kg (rat)

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux : Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires :
- · Catégories cancérogènes
- · IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

la substance n'est pas comprise

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

la substance n'est pas comprise

12 Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans des compartiments de l'environnement :
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Traiter et éliminer les déchets en respectant les réglementations nationales, régionales ou locales en vigueur.

(suite page 6)



Page : 6/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit Bis (N,N'-Methylene-bis-acrylamide)

(suite de la page 5)

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

•	
· Numéro ONU · DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA	Non réglementé
 Désignation officielle de transport de l'ONU DOT/TMD, ADN, IMDG, IATA ADR 	Non réglementé Non réglementé Non réglementé
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	Non réglementé
· Groupe d'emballage · DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
· Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.	
 Transport en vrac conformément à l'annexe II de l convention Marpol et au recueil IBC 	la Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	Non réglementé

15 Informations relatives à la réglementation

- · Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

ACTIVE

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Catégorie SEVESO H2 TOXICITÉ AIGUË
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · Prescriptions nationales :

Ce produit a été classifié en accord avec les critères de danger des Règlements sur les Produits Contrôlés et la fiche de données de sécurité contient toutes les informations requises par ces règlements.

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

(suite page 7)



Page: 7/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 24.07.2020

Nom du produit Bis (N,N'-Methylene-bis-acrylamide)

(suite de la page 6)

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique : Environmental Health and Safety.
- · Contact :

If a Diagnostic Group product. If a Life Science Research product. Environmental Health and Safety

4000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547, USA

2000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547, USA

1(510) 724-7000 1(510) 741-1000

- · Date of preparation / last revision 03.08.2020 / -
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FCN



Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 23.07.2020

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit Acrylamide
- · Code du produit 1610100, 1610107, 1610103, 1610101, 1610108, 1610107EDU, 1610101EDU
- · No CAS:

79-06-1

· Numéro CE:

201-173-7

· Numéro index:

616-003-00-0

- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Bio-Rad Laboratories (Canada) Ltd.,

1329 Meyerside Drive,

Mississauga, Ontario

L5T 1C9

Fax: 1-888-913-9779 Canada phone:1-800-268-0213

- · Service chargé des renseignements : sales canada @bio-rad.com
- · Numéro d'appel d'urgence: 1-800-424-6723 option 2

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë - voie orale - catégorie 3

Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 4

Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4

Irritation cutanée - catégorie 2

Irritation oculaire - catégorie 2A

Sensibilisant cutané - catégorie 1

Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 1B

Cancérogénicité - catégorie 1B

Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

catégorie 1

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- · Éléments d'étiquetage
- · Éléments d'étiquetage SGH La substance est classifiée et étiquetée selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- · Pictogrammes de danger







GHS06 GHS07 GHS08



Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 03.08.2020 Révision: 23.07.2020

Nom du produit Acrylamide

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: acrylamide

· Mentions de danger

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Provoque une irritation cutanée. H315

Provoque une sévère irritation des yeux. H319 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Peut induire des anomalies génétiques. H340

H350 Peut provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H361

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H372

Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P330 Rincer la bouche.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P322 Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P361

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Substances
- No CAS Désignation 79-06-1 acrylamide · Code(s) d'identification
- Numéro CE: 201-173-7 · Numéro index: 616-003-00-0
- · Indications complémentaires Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irréqulière ou d'un arrêt respiratoire.

· après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)



Page : 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 23.07.2020

Nom du produit Acrylamide

(suite de la page 2)

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et assurer un suivi approprié.

- · Indications destinées au médecin :
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un vêtement personnel de protection

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation :
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien dépoussiérer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

(suite page 4)



Page : 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 23.07.2020

Nom du produit Acrylamide

(suite de la page 3)

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : selon désignation produit
- Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

79-06-1 acrylamide

EL TWA: 0,03 mg/m³

inhalable, vapeur et aérosol, peau; IARC 2A

EV TWA: 0,03 mg/m³

inhalable, vapour and aerosol, Skin

- · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains :

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III. Gants de protection.

- · Matériau des gants Gants en caoutchouc synthétique
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

- FCN



Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 23.07.2020

Nom du produit Acrylamide

(suite de la page 4)

y Pro	prietes pi	nysiques e	cnimiques
		· ·	

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme : solide Couleur : solide

Odeur : caractéristiqueSeuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non applicable.

· Modification d'état

Point de fusion : 84-85 °C **Point d'ébullition :** 125 °C

Point d'éclair : non applicable
 Non déterminé.

Non determine.

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Le produit n'est pas inflammable.

• Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-imflammation : Non déterminé.

· Danger d'explosion : Non déterminé.

· Limites d'explosion :

inférieure :Non déterminé.supérieure :Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 0,009 hPa

Densité à 20 °C: 1,03 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non applicable.
 Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20 °C: 400 g/l

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité :

dynamique : Non applicable. cinématique : Non applicable.

Teneur en substances solides : 100.0 %

Autres informations
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
- · **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 6)



Page : 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 23.07.2020

Nom du produit Acrylamide

(suite de la page 5)

- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

79-06-1 acrylamide

Oral	LD50	354 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	400 mg/kg (rat)
		1.141 mg/kg (rbt)

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.
- · des yeux : Effet d'irritation.
- · Sensibilisation : Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- · Indications toxicologiques complémentaires :
- · Catégories cancérogènes
- · IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

2A

NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

R

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 1B, Cancérogénicité - catégorie 1B, Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

12 Informations écologiques

- Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans des compartiments de l'environnement :
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (classification selon liste) : très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

- Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 7)



Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 23.07.2020

Nom du produit Acrylamide

(suite de la page 6)

· Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Traiter et éliminer les déchets en respectant les réglementations nationales, régionales ou locales en vigueur.

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

Numéro ONU	1100074	
DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	UN2074	
Désignation officielle de transport de l'ON	NU	
DOT/TMD	Acrylamide, solid	
ADR	2074 ACRYLAMIDE, SOLIDE	
	2074 ACRYLAMIDE SOLID	
IMDG, IATA	ACRYLAMIDE, SOLID	
Classe(s) de danger pour le transport		
DOT, ADR, IMDG, IATA		
Classe	6.1 Matières toxiques.	
Label	6.1	
Groupe d'emballage		
DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	III	
Dangers pour l'environnement:		
Polluant marin :	Non	
Précautions particulières à prendre par l'u	utilisateur Attention: Matières toxiques.	
Indice Kemler :	60	
No EMS:	F-A,S-A	
Stowage Category	A	
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.	
Handling Code	H2 Keep as cool as reasonably practicable	
Transport en vrac conformément à l'anne	xe II de la	
convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.	
Indications complémentaires de transpor	t:	
DOT/TMD		
Quantity limitations	Void	
•	Void	

(suite page 8)



Page : 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.08.2020 Révision: 23.07.2020

Nom du produit Acrylamide

	(suite de la page 7)
· Remarks:	ERG 153P Lösung: EmS 6.1-02
 ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Catégorie de transport Code de restriction en tunnels 	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g 2 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5 kg Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2074 ACRYLAMIDE, SOLIDE, 6.1, III

15 Informations relatives à la réglementation

- · Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

ACTIVE

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Prescriptions nationales :

Ce produit a été classifié en accord avec les critères de danger des Règlements sur les Produits Contrôlés et la fiche de données de sécurité contient toutes les informations requises par ces règlements.

Classification complémentaires selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :

Substance dangereuse cancérigène groupe I (extrêmement dangereuse)

Substance dangereuse cancérigène groupe II (très dangereuse)

Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse)

· Indications sur les restrictions de travail :

Le personnel ne doit pas être exposé à cette substance dangereuse. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

· Directives techniques air :

Classe	Part en %
II.	80-100

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 3 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

79-06-1 acrylamide

(suite page 9)



Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 03.08.2020 Révision: 23.07.2020

Nom du produit Acrylamide

(suite de la page 8)

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique : Environmental Health and Safety.
- · Contact :

If a Diagnostic Group product. If a Life Science Research product. Environmental Health and Safety Environmental Health and Safety

4000 Alfred Nobel Drive 2000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547, USA Hercules, CA 94547, USA

1(510) 741-1000 1(510) 724-7000

- · Date of preparation / last revision 03.08.2020 / -
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· * Données modifiées par rapport à la version précédente